



Hall Jaujard photo Phil Hill©M. Boustamy-EDL

École du Louvre

Palais du Louvre

Dépôt des mémoires - Contrat de diffusion

Qu'est-ce qu'un contrat *Creative Commons* ?

Les contrats *Creative Commons* permettent aux titulaires de droits d'exprimer auprès des utilisateurs, à l'avance, les conditions d'utilisation de leurs œuvres.

Pour plus d'information :

- <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>
- [Creative Commons — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons)

Clauses du contrat à l'École du Louvre



"Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France (CC BY-NC-ND 2.0 FR)"

Un contrat est proposé par l'École du Louvre pour la diffusion des mémoires de 2e et 3e cycles. Dans le cadre de ce contrat :

- l'élève conserve son droit d'auteur ;
- la reproduction et la diffusion du mémoire sont autorisées à condition que le nom de l'auteur soit cité ;
- les modifications et les utilisations commerciales ne sont pas permises.

Attention : pour être valable, le contrat de diffusion doit être obligatoirement **daté et signé**.

En cas de problème, une solution

Contacter : icare@ecoledulouvre.fr